



Conseil en gestion et management des associations

2, rue de Beausset
13001 Marseille
N°SIRET : 441 361 805 00019
Code APE : 9499Z

Tél. : 04 88 66 17 16
E-Mail : contact@agodis.fr
Web : www.agodis.org

Gestion budgétaire prévisionnelle d'une association Loi 1901 – Niveau I

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

1. Comprendre la distinction entre gestion comptable et gestion budgétaire
2. Acquérir les outils et les connaissances nécessaires pour élaborer le budget prévisionnel et le Plan de trésorerie d'une association
3. Ajuster le budget prévisionnel en cours d'année

CONTENU DE LA FORMATION

1. Présentation de l'organisation financière d'une association
2. Étapes nécessaires pour arriver au document final
3. Élaboration d'un budget de fonctionnement
4. Élaboration d'un budget d'investissement
5. Élaboration du Plan de trésorerie

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une salle avec des ordinateurs, écran de projection, paperboard
- Pédagogie active avec articulation entre apports théoriques et pratiques
- Un support de formation écrit sera remis aux participants
- Tests intermédiaires des connaissances acquises.

PROFIL DU FORMATEUR

- Hector JARA. Directeur d'Agodis
- École Supérieure de Commerce de Paris – Senior (ESCP)
- École Supérieure de Commerce de Marseille
- Quinze ans d'expérience dans la formation, conseil et accompagnement des associations.

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉ D'ÉVALUATIONS

- Un test de connaissances et des attentes aura lieu au début de la formation.
- Tests intermédiaires de connaissances (QCM)
- Test d'évaluation général des compétences acquises à la fin de la formation.



INFOS PRATIQUES

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Salariés et dirigeants d'association.
- Connaissance d'un tableur
- Ordinateur portable conseillé

DURÉE ET MODALITÉS D'ACCÈS

- 40 heures réparties sur 8 demi-journées
- Sur Inscription
- En Présentiel

LIEU DE FORMATION

- Dans nos locaux : 2 rue du Beausset 13001 Marseille. M° Vieux-Port
- Accessibilité des personnes en situation de handicap : Contactez-nous avant inscription

COÛT DE LA FORMATION

- 2 000 €
- Formation susceptible d'être prise en charge par un OPCO

MODALITÉS ET DÉLAIS :

- 10 – 12 jours après signature de la Convention

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CETTE FORMATION, CONTACTER :

- Joel ROUMIEU - Référent formation
formation@agodis.fr
04 88 66 17 16